Image not found or type unknown

Signification et commandement aux fins d exécution forcée immobilière

Par **Lindsey**, le **07/02/2022** à **23:57**

J ai reçu dans ma boîte aux lettre un avis de passage afin de signifier un acte de signification et commandement aux fins d exécution forcée immobilière .

Quelles sont mes possibilités ?

Est ce une vente forcée ?

Puis je essaye de la vendre à l amiable ?

Quelles sont mes possibilités de recours ?

Cdt

Par **youris**, le **08/02/2022** à **09:35**

bonjour,

vous ne donnez pas d'explication sur la nature de l'acte qui doit vous être signifiée.

je suppose que vous êtes débiteur d'une dette et que le créancier a entamé une procédure de saisie immobilière.

pour stopper la procédure, vous pouvez payer votre dette.

voir ce lien pour la procédure de saisie immobilière :

saisie immobilière

la vente amiable est possible avec l'accord du juge.

vous pouvez faire apple de la décision du tribunal, si vous êtes encore dans les délais.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés